

option Travaux des productions horticoles, spécialité Arboriculture fruitière, spécialité Horticulture ornementale et légumière

RNCP5831 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BPA — Brevet professionnel agricole
Code(s) NSF	211
Formacode(s)	21027
Code(s) ROME	A1414, A1405
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

24 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 24 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
C N P H DU VAL DE LOIRE	786117408 00025	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA FORMA'TERRA	199740986 00013	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE PAU MONTARDON (EPLEFPA) - LEGTA DE PAU-MONTARDON	196402200 00014	Former et organiser l'évaluation
LEGTA	195933957 00019	Former et organiser l'évaluation
LEGTA	197907686 00012	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE BRESSUIRE	197907066 00017	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE DOUAI-WAGNONVILLE	195932553 00017	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE VALDOIE - LUCIEN QUELET	199002460 00012	Former et organiser l'évaluation
LEGTA D'OVERNAI	196716856 00014	Former et organiser l'évaluation
LEGTA HECTOR SERRES	194007506 00018	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les principales activités confiées à un titulaire du Brevet Professionnel Agricole en Travaux des productions horticoles sont :

1. Il prépare son travail dans le cadre des consignes reçues, en intégrant le respect de la sécurité et de l'environnement
2. Il met en œuvre des techniques et des opérations liées aux productions horticoles.
3. Il participe ou réalise seul les travaux de récolte, de conditionnement des produits et/ou de préparation des commandes
4. Il participe ou réalise seul les travaux liés à la mise en place des installations et à l'entretien du matériel et des équipements
5. Il peut contribuer à la vente des produits de l'exploitation sur la ferme, à la jardinerie ou à l'extérieur

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales :

UCG1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

UCG2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

UCG3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

Capacités professionnelles :

UCP4 : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite des productions horticoles

UCP5 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'une exploitation horticole

UCP6 : Réaliser la taille d'hiver et les travaux en vert OU Réaliser la multiplication des végétaux

UCP7 : Réaliser le suivi du verger et la récolte des fruits OU Réaliser l'installation et le suivi des cultures

UCP8 : Mettre en œuvre des opérations mécanisées d'entretien du verger dans le respect des règles de sécurité et d'environnement OU Réaliser la récolte et la préparation des commandes

Blocs de compétences

RNCP5831BC01 — UCG1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Communiquer oralement et à l'écrit dans les situations de la vie professionnelle et sociale
- Utiliser des techniques de collecte et de traitement de l'information
- Traiter des données mathématiques simples pour résoudre des situations problème de la vie professionnelle
- Utiliser les outils informatiques et de télécommunication courants de la vie professionnelle et sociale

RNCP5831BC02 — UCG2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables

donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser des règles de droit du travail pour en garantir leur respect
- Mobiliser des connaissances relatives à la protection sociale pour garantir ses droits
- Mobiliser des connaissances élémentaires de gestion pour une meilleure compréhension de son activité professionnelle
- Identifier les principaux acteurs et leurs attentes pour situer son activité dans son environnement économique, social et territorial

RNCP5831BC03 — UCG3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en oeuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser des connaissances pour appréhender l'impact environnemental des pratiques professionnelles
- Mobiliser des connaissances pour prévenir les risques et préserver la santé humaine

RNCP5831BC04 — UCP4 : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite des productions horticoles

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives aux plantes horticoles et à leur milieu de culture
- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite des productions horticoles

RNCP5831BC05 — UCP5 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'une exploitation horticole

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser les savoirs de base relatifs au fonctionnement des matériels et installations utilisés dans les exploitations horticoles
- Mobiliser les connaissances techniques relatives aux matériels utilisés dans les exploitations horticoles

RNCP5831BC06 — UCP6 : Réaliser la taille d'hiver et les travaux en vert OU Réaliser la multiplication des végétaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc diffère suivant le projet professionnel.

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en arboriculture fruitière.

Il vise à :

- Réaliser la taille d'hiver des arbres fruitiers
- Réaliser manuellement les travaux en vert

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en horticulture ornementale et légumière.

Il vise à :

- Réaliser les semis et les multiplications végétatives

- Réaliser le repiquage et le rempotage

RNCP5831BC07 — UCP7 : Réaliser le suivi du verger et la récolte des fruits OU Réaliser l'installation et le suivi des cultures

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc diffère suivant le projet professionnel.

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en arboriculture fruitière.

Il vise à :

- Réaliser l'observation et suivi du verger
- Réaliser la récolte manuelle et le conditionnement des fruits

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en horticulture ornementale et légumière.

Il vise à :

- Réaliser la mise en place des cultures
- Réaliser les travaux sur la plante
- Assurer le suivi d'une culture

RNCP5831BC08 — UCP8 : Mettre en oeuvre des opérations mécanisées d'entretien du verger dans le respect des règles de sécurité et d'environnement OU Réaliser la récolte et la préparation des commandes

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc diffère suivant le projet professionnel.

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en arboriculture fruitière.

Il vise à :

- Conduire en sécurité le tracteur/ou l'automoteur
- Réaliser des travaux du sol et de contrôle de la végétation à l'aide des outils adaptés
- Réaliser en sécurité un traitement phytosanitaire
- Effectuer l'entretien courant des matériels courants

En cas de projet professionnel d'ouvrier qualifié en horticulture ornementale et légumière.

Il vise à :

- Réaliser la récolte et/ou la collecte des végétaux
- Préparer les commandes

RNCP5831BC09 — UCARE1 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

RNCP5831BC10 — UCARE2 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur d'activités :

CUMA, ETA spécialisées dans la production :

- horticoles,
- arboricoles,
- maraîchères.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles :

- Appellations du ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) :
- ouvrier/ouvrière horticole, pépiniériste, maraîcher/maraîchère cultures légumières, maraîcher/maraîchère primeuriste, horticole serriste, rosiériste, agricole (maraîchage, horticole)
- ouvrier/ouvrière arboricole, viticole, agricole (cultures pérennes)
- conducteur/conductrice d'engins d'exploitation agricole et forestière
- Appellations d'usage :
- ouvrier horticole polyvalent,
- ouvrier spécialisé en production fruitière ou légumière ou florale ou de pépinière
- ouvrier tractoriste

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 476 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée) A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	107 204
Jugés difficiles à recruter	36 %
Emplois saisonniers	93 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A, membre de l'enseignement agricole public, est composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole public;

- de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel agricole, à parité employeurs

ou responsables d'exploitation et salariés.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER
Nouvelle-Calédonie

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 572 €
Selon la branche	6 443 € – 9 113 €
Prise en charge	Branches concernées
7 572 €	Valeur par défaut · 211 branches
9 113 €	CPNE de l'agriculture
6 443 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
Date de dernière délivrance possible	01/01/2027

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP2402

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP39067

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr

<http://www.chlorofil.fr>

<http://www.portea.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5831/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	51
Parcours menés à terme	45
Taux d'achèvement	88 %
Période	02/2022 – 04/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	139
Montant total engagé	173 622 €
Coût moyen par dossier	1 249 €
Durée moyenne	60 h
Période	01/2020 – 09/2024
France compétences	94 %
Reste à charge titulaire	5 %
France Travail	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.